

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :

44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 24 juin 2022
Convocation faite
Le 10 juin 2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le jeudi seize juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Thierry PASQUIER, Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{mes} Laëtitia COMPAGNON, Laure BARBE, M. Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2022-06-126), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir M. Jean-Claude JACQUEMART), Hervé FRANCOIS (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Paul-Edouard LETISSIER), Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), Isabelle BODART, MM. Fabien BONFILS (pouvoir à M^{me} Laëtitia COMPAGNON), Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2022-06-125), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-06-127 Installation de la Société CIBOX : Descriptif général de l'opération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.4251-17, L.5214-16 et L.5214-23-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe), prévoyant le transfert de la compétence « développement économique », à compter du 1^{er} janvier 2017, aux EPCI,

Vu l'arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-118 du 13 février 2019 fixant les statuts en vigueur de la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse,

Vu les négociations menées avec l'entreprise CIBOX sous couvert d'un accord de confidentialité du fait de son statut d'entreprise cotée au second marché, portées et accompagnées par l'Etat,

Vu l'annonce de l'entreprise CIBOX le 3 juin 2022 de s'implanter sur la friche Porcher à Revin sous réserve de la requalification de celle-ci,

Considérant le travail partenarial mené avec les services de l'État, de la Région Grand-Est et d'Ardennes Développement,

Considérant l'intérêt économique, social et financier d'une telle installation pour le territoire,

Considérant le plan de financement prévisionnel global s'équilibrant à 16 080 075 € HT,

Entendu Monsieur WALLENDORFF demander si le montant des loyers respecte les règles d'aides publique aux entreprises,

Entendu le Président répondre que le montant des loyers respecte ces règles car fixé sur la moyenne des loyers appliqués par la Communauté sur son territoire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** l'implantation d'une unité de production de la société CIBOX sur le site Porcher à Revin,
- * **décide** de soutenir cet investissement,
- * **approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Infrastructures (VRD, curage, installation) (dont VRD 2 500 000 €)	3 130 875	Fonds Friches (Etat)	3 705 101
Bâtiments	11 484 200	Région Grand-Est	2 000 000
Sous-total travaux	14 615 075	CCARM autofinancement	2 374 974
Frais annexes (maîtrise d'œuvre, études...)	1 465 000	CCARM emprunts couverts par loyers	8 000 000
TOTAL	16 080 075	TOTAL	16 080 075

- * **autorise** le Président à solliciter l'ensemble des subventions figurant au plan de financement et lui donne délégation pour signer tous les documents afférents,

- * **valide** le schéma opérationnel global suivant :

- Portage par la Communauté,

- **Recours aux outils de financements adaptés (subventions, emprunts),**
- **Travail sur la création d'une SPL immobilière à périmètre départemental, portée par la Région, qui pourrait se substituer à la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse comme maître d'ouvrage,**
- **Recours aux procédures de marché ad hoc (délégation de maîtrise d'ouvrage, passation des marchés de travaux).**

**Pour extrait conforme
Le Président**

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'B' followed by 'D', 'E', 'K', 'E', 'N', 'S' in a cursive style.